



RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA MAURICIE

Une solution à vos destinations!



Comité régional en transport collectif de la Mauricie

La première génération

En février 2002, le comité de coordination du Consortium en développement social de la Mauricie a tenu une rencontre régionale qui a réuni quelque 25 personnes touchées par le dossier du transport collectif rural en Mauricie. Il est ressorti que le transport collectif en milieu rural constituait un dossier actif pour plusieurs MRC de la Mauricie. Bien que l'avancement des démarches territoriales diffère l'une de l'autre, les porteurs locaux de la mise en œuvre d'un service de transport collectif étaient alors tous confrontés à plusieurs difficultés communes ralentissant l'avancement des projets.

Le comité de coordination a donc convenu, à sa rencontre du mois de mars 2002, de mettre sur pied un comité de travail sur ce dossier : le comité régional du transport collectif de la Mauricie. Ce dernier regroupait une vingtaine de personnes, principalement les responsables des projets de transport collectif dans les territoires, les différents ministères concernés, les commissions scolaires, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec, la Table régionale sur le transport adapté et le Conseil régional de développement de la Mauricie. La Régie en assurait la présidence et le CRD, la coordination. La formation de ce comité régional de transport collectif a permis de soutenir l'avancement des projets locaux. Fait à noter, plusieurs intervenants du comité régional en transport collectif ont aussi été impliqués dans la création de l'Association des transports collectifs du Québec.

À la suite des changements organisationnels et structurels du Conseil régional de développement de la Mauricie en 2003-2004 et du déploiement des projets territoriaux de transport collectif rural, les activités du comité régional de transport collectif ont pris fin en mars 2004. Quelque 11 rencontres ont été tenues entre mars 2002 et mars 2004.

La deuxième génération

En janvier 2007, le comité de développement social du Haut-Saint-Maurice envoyait une lettre aux membres du comité de coordination du Consortium en développement social de la Mauricie soulignant la nécessité de recommencer à tenir des rencontres régionales sur le transport collectif rural, avec le soutien de la CRÉ. L'un des objectifs était, entre autres, de prendre connaissance, dans un premier temps, du nouveau programme de transport collectif régional du ministère des Transports. Quelques membres du comité de coordination ont pu assister au colloque de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec à Drummondville en avril 2007 où ont été présentées les modalités du nouveau programme, dont celui du volet régional.

La concertation régionale redémarre

En juin 2007, le Consortium en développement social de la Mauricie, avec le soutien de la CRÉ, a réuni les directrices et représentantes des démarches locales de transport collectif rural, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère des Transports afin de valider la pertinence de travailler sur un projet régional en transport collectif, ce qui a été accepté. Les membres ont aussi proposé que le MESS s'implique dans le comité régional, ce qui a été accepté par la direction régionale d'Emploi-Québec. En septembre 2007, les responsables des expériences-pilotes en transport collectif au Centre-du-Québec et à la Capitale-Nationale ont présenté aux membres du comité régional de transport collectif leurs projets respectifs.

L'identification consensuelle des problèmes

En novembre 2007, les membres du comité régional de transport collectif de la Mauricie convenaient que le développement du transport collectif était à mettre en étroite relation avec l'enjeu des changements démographiques en cours et à venir pour l'ensemble de la région et particulièrement en milieu rural. L'ensemble des réflexions a permis de constater que des solutions doivent être trouvées maintenant et des scénarios proposés afin de faire face à cette mouvance.

Ce consensus a été renforcé depuis lors; deux représentants de la Table régionale sur le transport adapté de la Mauricie se sont joints aux travaux du comité régional de transport collectif puisque des démarches congruentes étaient parallèlement entreprises. Ainsi, les membres du comité régional se sont entendus sur le fait que les préoccupations et les enjeux spécifiques aux personnes handicapées, tant dans la méthodologie utilisée tout au long de la démarche que dans la structure de fonctionnement du comité régional, seraient pris en compte.

Constats (en 2007)

1. Le transport collectif rural est un levier de développement des territoires;
2. La collaboration avec le milieu municipal est essentielle afin que, de part et d'autre, les responsabilités soient prises.

Problématiques identifiées (en 2007)

Ainsi, pour rendre plus efficace le service de transport collectif, les membres se sont entendus sur plusieurs éléments, notamment les cinq principaux problèmes, soit :

1. Manque d'accès aux services de base pour la population (à la suite des différentes politiques de rationalisation);
2. Méconnaissance des besoins et du service de transport collectif par les élus et la population;
3. Sensibilisation inégale des élus quant à la pertinence de leur participation à l'égard du transport collectif;
4. Peu de liens interterritoriaux;
5. Niveau d'offres de services inadéquat relativement aux besoins.

Orientations retenues (en 2007)

1. Tracer le portrait du transport collectif actuel et tel qu'il pourrait être en évaluant les besoins, en posant un diagnostic, en traçant les axes d'un territoire à l'autre dans une vision future de développement de la Mauricie.
2. Élaborer un plan de développement du transport qui inclut les initiatives de développement local et régional et permettant à la population d'avoir toujours accès aux services essentiels et aux activités de culture et de loisirs.
3. Optimiser les investissements et l'utilisation des services de transport.
4. S'assurer de développer le transport collectif en prenant en compte les besoins de la population et des élus.
5. Avoir une proposition constructive à offrir aux élus sur une vision future de la Mauricie sur le plan du transport (santé, immigration, accès aux ressources, jeunes familles, etc.).

Moyens privilégiés

En avril 2008, le comité régional en transport collectif de la Mauricie entreprenait une démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de déposer un projet relié à la Politique québécoise sur le transport collectif intitulée « Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens ». Cette politique comporte plusieurs programmes d'aide financière, dont la bonification du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural ». Ainsi, l'un des objectifs de cette bonification est de favoriser la conclusion d'ententes avec les conférences régionales des élus (CRÉ) pour expérimenter, à l'échelle de leur territoire, des projets d'optimisation et d'intégration des services de transport collectif. Dans ce sens, le projet souhaité par le comité régional en transport collectif, et déposé par la CRÉ de la Mauricie, était de faire une étude sur l'évaluation des besoins et l'identification des solutions à l'égard des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie.

Cette étude a débuté en 2008 pour se poursuivre jusqu'en 2009. Elle comporte 4 volets :

1. Portrait détaillé du transport collectif en Mauricie;
2. Évaluation des besoins de transport interterritorial sur 10 ans;
3. Identification et évaluation des critères de développement pour la mise en place d'un service de transport interterritorial;
4. Proposition de deux scénarios à l'égard des axes interterritoriaux avec des étapes de réalisation sur 5 ans.

Résultats escomptés (*liens avec problèmes identifiés en 2007*)

1. Améliorer l'accessibilité aux services de base pour la population (à la suite des différentes politiques de rationalisation);
2. Développer une meilleure connaissance des besoins et du service de transport collectif par les élus et la population;

3. Sensibiliser les élus quant à la pertinence de leur participation à l'égard du transport collectif;
4. Création de liens interterritoriaux;
5. Augmenter le niveau d'offres de services relativement aux besoins.

C'est à ce moment que le comité régional s'est élargi pour y accueillir un élu de chacun des territoires de la Mauricie. Un comité de lecture a été mis en place provisoirement pour évaluer la qualité de l'étude. Lorsque l'étude a été terminée, un comité plan d'action a été mis en place. Ce comité se rapporte au comité régional et a le mandat, à ce jour, de mettre en œuvre les dessertes identifiées dans l'étude.

Résultats obtenus

En 2010, on peut constater que les résultats escomptés ont été atteints ou en voie de l'être. La mise en commun de l'expertise, la concertation entre les partenaires et la réalisation de l'étude nous ont permis de faire avancer le transport collectif en Mauricie.

Les prochaines années seront consacrées à la mise en œuvre des dessertes identifiées dans l'étude, incluant la promotion des services offerts sur tous les territoires. Une attention particulière continuera d'être portée aux besoins en transport qui peuvent surgir.

Comité régional de transport collectif de la Mauricie (minimum 2 rencontres par année)

Vision

Le comité régional de transport collectif de la Mauricie vise à assurer l'accessibilité au transport de personnes entre les territoires, en s'appuyant et en respectant les organisations de transport collectif.

Mission

Maintenir et développer le transport collectif intraterritorial et interterritorial

Valeurs

- Collaboration
- Concertation
- Partenariat
- Partage de l'information
- Respect des missions des partenaires

Rôles et mandats

- Mobiliser les acteurs concernés par le déplacement des personnes
- Donner les grandes orientations concernant le développement du transport collectif interterritorial
- Mise en commun de l'expertise
- Approuver le plan de mise en œuvre de développement du transport collectif interterritorial

Composition

Un représentant ou personne-ressource :

- Chacune des corporations territoriales de transport collectif (ou à défaut, une personne-ressource connaissant le territoire et le transport collectif)
- Élu de chacun des territoires
- Société de transport de Trois-Rivières
- Régie de transport en commun de Shawinigan
- Ministère du Transport du Québec
- Consortium en développement social de la Mauricie
- Réseau de la santé – Volet développement des communautés
- Conférence régionale d'élus
- Office des Personnes handicapées du Québec
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Emploi-Québec
- Commission scolaire Chemin-du-Roy
- Commission scolaire de l'Énergie
- Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées

Les CAB (pour le transport accompagnement médical) suivent les travaux du comité régional. Les transporteurs privés ne sont pas invités pour l'instant, car ils peuvent être en conflit d'intérêts. L'agence de la santé et des services sociaux ne gère pas le transport médical. Chacun des CSSS a cette responsabilité.

Comité plan d'action (minimum 6 rencontres par année)

Vision (même que le comité régional)

Le comité plan d'action de transport collectif de la Mauricie vise à assurer l'accessibilité au transport de personnes entre les territoires, en s'appuyant et en respectant les organisations de transport collectif.

Mission

Mettre en œuvre des dessertes interterritoriales de transport collectif

Valeurs (même que le comité régional)

- Collaboration
- Concertation
- Partenariat
- Partage de l'information
- Respect des missions des partenaires

Rôles et mandats

- Élaborer le plan de mise en œuvre de développement du transport collectif
- Valider le plan de mise en œuvre au comité régional
- Assurer le suivi du plan de mise en œuvre
- Orienter les travaux du chargé de projet
- Rendre compte au comité régional

Composition

Un représentant ou personne-ressource :

- Chacune des corporations territoriales de transport collectif (ou à défaut, une personne-ressource connaissant le territoire et le transport collectif)
- Société de transport de Trois-Rivières
- Régie de transport en commun de Shawinigan
- Conférence régionale des élus

Comité régional de transport collectif

Plan de mise en œuvre de développement des dessertes

Étapes	Objectif	Responsable	Échéance
1 — Présentation au CA de la CRÉ Tournée des MRC et des villes (sur demande) avec les faits saillants de l'étude et présentation de la démarche de mise en œuvre	Partager l'information et développer une vision commune du plan de mise en œuvre	Comité plan d'action	juin 2010
2 – Dépôt d'un projet au FDR pour l'embauche d'un chargé de projet	Obtenir les ressources financières nécessaires afin de couvrir les frais du chargé de projet	Corporation du transport collectif du Haut-St-Maurice en collaboration avec le comité plan d'action	27 août 2010
3 – Embauche d'un chargé de projet en transport	Mettre en place les mécanismes permettant la mise en œuvre des dessertes	Corporation du transport collectif du Haut-St-Maurice en collaboration avec le comité plan d'action	mi-novembre 2010
4 – Rencontre avec Orléans Express, Régie de transport en commun de Shawinigan et la Société de transport de Trois-Rivières	Connaître leur intérêt de collaborer à notre démarche de développement	Chargé de projets avec des représentants du comité plan d'action	décembre 2010
5 — Rédaction de l'appel de soumissions pour chacune des 11 dessertes	Connaître quels sont les transporteurs intéressés à offrir les dessertes	Chargé de projet en collaboration avec le comité plan d'action et validation par le comité régional	décembre 2010
6 — Rédaction d'un modèle de contrat	Uniformiser la gestion de contrats pour les dessertes interterritoriales	Chargé de projet en collaboration avec le comité plan d'action	janvier 2011

Étapes (suite)	Objectif	Responsable	Échéance
7 — Analyse des offres de service des transporteurs	Connaître exactement les coûts d'exploitation des dessertes selon les offres des transporteurs	Chargé de projet en collaboration avec le comité plan d'action et validation par le comité régional	Février 2011
8 — Prise de contact avec les transporteurs choisis et négociation si nécessaire	Obtenir le meilleur prix possible pour chaque desserte	Chargé de projet en collaboration avec la Corporation de transport collectif concernée par la desserte	mars 2011
9 – Déterminer une structure de coût et de financement possible pour chacune des dessertes (MTQ, Fonds vert, Transport Canada, etc.)	Connaître exactement le financement des dessertes	Chargé de projet en collaboration avec le comité plan d'action et validation par le comité régional	mars 2011
10 — Plan de communication	Se doter d'une stratégie de promotion et en connaître le coût	Chargé de projet en collaboration avec le comité plan d'action et validation par le comité régional	d'ici avril 2010
11 – Dépôt des demandes de financement aux programmes concernés	Obtenir le financement nécessaire	Chargé de projet (en partie) en collaboration avec le comité plan d'action et la corporation de transport collectif concernée	Selon les dates limites des programmes
12 — Signature des contrats avec les transporteurs	S'assurer de la stabilité des coûts	Corporation de transport collectif concernée par la desserte	avril 2011
13— Mise en service d'une ou des dessertes et gestion du contrat avec le ou les transporteurs		Corporation de transport collectif concernée par la desserte	Selon l'obtention du financement

